

 TLFi
 Académie 9^e édition
 Académie 8^e édition
 Académie 4^e édition
 BDLP Francophonie
 BHVF attestations
 DMF (1330 - 1500)

Entrez une forme

[options d'affichage](#) catégorie :

VACANCE, subst. fém.

I. – Gén. au sing. [Suivi d'un compl. déterm.] État de ce qui est vacant.
A. – État de ce qui est vide, inoccupé. *Synon. vacuité. J'aime entre tous un petit monument votif au bord d'un chemin (...). Sa niche est vide. Je souffre de cette vacance* (BARRÉS, *Voy. Sparte*, 1906, p. 258).

B. – État d'un emploi, d'un poste, d'une charge momentanément dépourvu(e) de titulaire. *Vacance par décès, par démission; vacance d'une place, d'une fonction; vacance d'un siège d'académicien, d'une chaire de faculté; vacance du trône; vacance de la présidence de la République. Toute place vacante de sous-officier est attribuée par priorité au candidat du corps où la vacance s'est produite* (LUBRANO-LAVADERA, *Législ. et admin. milit.*, 1954, p. 60):

Six mois passèrent ainsi, bon gré, mal gré, et puis une **vacance** survint dans notre personnel et nous eûmes tout à fait besoin soudain d'une infirmière bien au courant pour les massages, la nôtre était partie sans avertir pour se marier. CÉLINE, *Voyage*, 1932, p. 582.

– *DR. CIVIL. Vacance de succession.* État provisoire d'une succession qui n'est réclamée par personne, que les héritiers soient inconnus ou que les héritiers y aient renoncé (d'apr. *Jur.* 1981).

– *POL. Vacance du pouvoir.* Temps pendant lequel l'autorité de l'État ne s'exerce pas, où les instances du pouvoir politique ne peuvent pas fonctionner. *Les affaires de l'État ne peuvent supporter plus longtemps la vacance du pouvoir!* (CÉSAIRE ds *Lar. Lang. fr.*).

C. – Au fig. Vide affectif, moral ou intellectuel. *Synon. vacation* (littér.), *vacuité*. *La sensation de la vacance est une chose que l'extrême jeunesse est inapte à apprécier: elle lui apparaît toujours soit sous la catégorie du vide, soit sous celle du sentimental* (DU BOS, *Journal*, 1928, p. 26). *L'être pensant qui n'a que soi pour but souffre d'une vacance abominable* (GIDE, *Journal*, 1931, p. 1072).

II.

A. – Au plur.

1. Cessation d'activité d'un organisme officiel pour une période déterminée de l'année. *C'était la dernière fois que ces personnages officiels se trouvaient réunis, avant de se séparer pour un long été, – car les vacances diplomatiques duraient de trois à quatre mois* (MORAND, *Londres*, 1933, p. 53).

– *DR. Vacances (judiciaires).* Période pendant laquelle les audiences de justice sont suspendues, un service d'urgence étant toutefois maintenu. *Synon. vacations* (v. *vacation* II B). *Les vacances du Palais étaient arrivées; à partir de ce jour le Barreau ne le vit plus* (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. 1, 1840, p. 388).

– *Vacances parlementaires.* „Périodes pendant lesquelles le Parlement n'est pas réuni en session ordinaire (en France, 1^{er}juill. au 1^{er}oct., 21 déc. au 1^{er}avr.)” (DEBB.-DAUDET *Pol.* 1981).

2.

a) Période plus ou moins longue pendant laquelle une personne cesse toute activité professionnelle pour se reposer, se détendre. *Avoir besoin de vacances. Le mois de juillet était brûlant. Tous nos amis se dispersaient, partaient en vacances; je n'avais pas envie de quitter Paris* (MAUROIS, *Climats*, 1928, p. 175). *Les vacances, c'était la grasse matinée. Trois cent vingt jours par an, et davantage, chaque matin, en se levant avec le jour, il se promettait: – Quand je serai en vacances, qu'est-ce que je me payerai comme sommeil!* (SIMENON, *Vac. Maigret*, 1948, p. 15).

SYNT. *Vacances passées, prochaines; agréables, belles, bonnes, courtes, dernières, heureuses, longues, petites, prochaines, vraies vacances; l'approche, le début, l'époque, la fin, la période, le retour, le temps, la veille des vacances; un mois, une semaine de vacances; la joie, le repos des vacances; l'étalement des vacances; voyage de vacances; départs en vacances; les vacances commencent, se terminent; aller en vacances, prendre des/ses vacances; passer ses vacances à la montagne, au bord de la mer, à la campagne, à la neige, en France, à l'étranger.*

b) Période de fermeture des écoles et des facultés fixée chaque année par décret. *Vacances scolaires, universitaires; vacances de Noël, de Pâques, de Pentecôte, de printemps, de la Toussaint; cours, devoirs de vacances. Les vacances sont finies et les cours recommencent. La vie mécanique reprend. Une moitié de ce royaume donnera des leçons, l'autre en recevra* (BLOY, *Journal*, 1899, p. 353).

♦ *Les grandes vacances.* Les vacances d'été, qui se situent généralement entre juillet et septembre (p. oppos. aux *petites vacances*, qui durent généralement de huit à quinze jours). *Voilà les vacances qui viennent, et on m'a invitée, alors j'ai accepté. Il demanda: – Quelles vacances? – Les grandes vacances d'été... Il respira fortement (...). C'est ton droit* (RAMUZ, *A. Pache*, 1911, p. 253). *L'avenir qui les attendait était brouillé comme un désert plein de mirages (...). Ce soir-là, ils n'y pensaient guère, ils espéraient seulement l'arrivée des grandes vacances et la fin des examens* (NIZAN, *Conspir.*, 1938, p. 10).

c) Congé rémunéré (généralement cinq semaines) auquel ont droit les salariés selon les critères régis par la législation du travail. *Synon. congés payés* (v. *congé*¹). *Donner ses dates de vacances. Le développement social des vacances tient à la fois à celui des communications et à celui du niveau de vie (et a été évidemment favorisé depuis 1936 par l'institution des « congés payés »)* (BELORGEY, *Gouvern. et admin. Fr.*, 1967, p. 379).

Rem. On relève parfois le mot au sing. (vieilli ou littér.): *Je ne vis qu'au jour le jour, comme on fait en voyage, dans l'intérim entre deux situations réglées, ou dans une courte vacance d'écolier* (AMIEL, *Journal*, 1866, p. 89). *Espérons que ta petite vacance au bord de la mer va te retaper un peu* (FLAUB., *Corresp.*, 1879, p. 296). Pour marquer le sing., on emploie parfois une périphrase: *l'une de mes premières vacances*. (Ds GREV. 1986, § 497 b).

d) Locutions

♦ *Camp*, colonie* de vacances.*

♦ *Centre, club, village de vacances; maison (familiale) de vacances.* Structure accueillant les individuels et les familles selon des formules et des prestations diverses (animation, garde d'enfants, etc.). *Les villages de vacances. Il s'agit d'installations de type pavillonnaire qui reçoivent dans des sites touristiques des clients désireux de faire des séjours en pension complète dans une atmosphère de vie collective* (*Tour. Fr.*, 1960, p. 45). *Les maisons familiales de vacances – dont la première date de la fin du siècle dernier – n'ont pris de développement réel qu'à une époque récente, à la suite de l'essor des associations familiales* (JOCARD, *Tour. et action État*, 1966, p. 149).

♦ *En compos.* [Les] Anglo-saxons réinventent sans les Français ces fameuses vacances-club à la française (*L'Express*, 10-16 févr. 1969, p. 69, col. 2).

♦ *Vacances à crédit.* Formule de vacances permettant l'échelonnement des paiements. *Une caisse nationale de vacances a été créée en France sur le modèle de la caisse suisse (...). Ce n'est qu'un timide essai du système des « vacances à crédit »* (JOCARD, *Tour. et action État*, 1966, p. 270).

– *En appos. ou en compos.*

♦ *Bon(s) (de) vacances, chèque(s) vacances.* Bon(s) délivré(s) à certaines familles, généralement modestes, subventionnant tout ou partie de leurs vacances ou celles de leurs enfants. *Les bons vacances sont distribués par les caisses d'Allocations familiales à leurs cotisants dont les ressources sont inférieures à un certain seuil* (*Le Sauvage*, juill. 1973ds GILB. 1980). *Le chèque vacances (...) constituera un titre de paiement pour le transport, l'hébergement et les repas pendant les congés* (*L'Express*, 17 déc. 1973, p. 101, col. 3).

♦ *Produits-vacances.* Toutes les prestations liées à l'organisation et à la réalisation des vacances. *Le consommateur (...) trouve son compte dans la chute des prix des « produits -vacances »* (*Le Nouvel Observateur*, 26 mars 1973, p. 86, col. 1).

♦ *Opération(-)vacances.* Campagne médiatique ayant pour objet le tourisme et les vacances. *Une action d'information générale et de publicité a accompagné « l'opération vacances »: émissions de radio et de télévision (télex consommateur), informations régulières de la presse et du public* (JOCARD, *Tour. et action État*, 1966, p. 96).

B. – Au sing. État de repos, d'inaction. *Aucun homme ne doit demeurer inemployé; il anémierait dans la vacance sa valeur* (ARNOUX, *Roi*, 1956, p. 312).

♦ *En vacance.* *Son estomac, en vacance depuis la veille, lui causait des tiraillements* (MARTIN DU G., *Thib.*, Été 14, 1936, p. 10). *Pas une minute de sa journée, pas un moment de ses insomnies, où la pensée soit en vacance, où le cerveau cesse de produire de la matière à livres* (MARTIN DU G., *Notes Gide*, 1951, p. 1392).

– *Au fig.* État d'un esprit libre, disponible. *Point de souci, point de lendemain, point de pression intérieure; mais une sorte de repos dans l'absence, une vacance bienfaisante, qui rend l'esprit à sa liberté propre* (VALÉRY, *Variété III*, 1936, p. 267).

– *Loc. Donner vacance* (à qqn). Donner toute liberté, tout loisir à (quelqu'un). [L'œil] donnera alors vacance à l'artiste d'user, au mieux de ses désirs, des moyens techniques ainsi rendus disponibles (HUYGHE, *Dialog. avec visible*, 1955, p. 196).

Prononc. et Orth.: [vaka ˈs]. Att. ds Ac. dep. 1694. **Étymol. et Hist. A. 1.** 1305-07 « état d'une charge qui est sans titulaire » (*Recueil de lettres anglo-françaises*, éd. Tanqueray, p. 93: en tens **vacance** de Abbesse); 1601 (Cl. FAUCHET, *Fleur de la Maison de Charlemagne*, p. 111); 1643 *vacance du saint siege* (A. ARNAULD, *De la fréquente Communion*, p. 335); 1719 *vacance du Trône* (R. VERTOT, *Histoire des Révolutions*, p. 252); p. ext. 1830 « poste sans titulaire, à pourvoir » (BAYARD, *Ma place*, I, 2, p. 220: j'ai appris qu'il y avait à Paris une **vacance**); **2.** 1884 « caractère de ce qui est disponible » (HUYSMANS, *À rebours*, p. 288: la **vacance** de son esprit). **B. 1.** 1594 subst. fém. plur. « période où les tribunaux interrompent leurs travaux » (*Nouv. Coutumier gén.*, t. 2, p. 211: en temps des **vacances**); **2. a)** 1596 subst. fém. sing. « jour de repos » (HULSIUS) – 1778, *Ac.* „il se dit aussi au singulier: un jour de vacance” – 1878, *ibid.* „il se dit quelquefois au singulier”; 1669 subst. fém. plur. (WIDERHOLD *Fr.-all.*); **b)** 1623 subst. fém. plur. « les vacances scolaires » (SOREL, *Hist. comique de Francion*, III, éd. E. Roy, t. 1, p. 188); 1834 *une classe de vacances* (M. DE GUÉRIN, *Corresp.*, p. 163). Dér. de *vacant**. **Fréq. abs. littér.:** 1 596. **Fréq. rel. littér.:** xix^es.: a) 697, b) 1 643; xx^es.: a) 2 650, b) 3 718. **Bbg.** Dossiers de mots: tourisme par R. Lévy, M.-M. de Monléon. *Néol. Marche*. 1979, n°12, pp. 188-189. – QUEM. *DDL* t. 25, 30, 33.